

MARS 2026

SURVEILLANCE DE LA CONSOMMATION DES PRODUITS HYDRO-ALCOOLIQUES EN ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

**Protocole national 2026
EHPAD et établissements du secteur du handicap**



Mission nationale PRIMO
Volet Prévention et Contrôle des Infections

Groupe de pilotage

CPias Pays de la Loire (coordonnateur mission PRIMO)

G. BIRGAND



CPias Auvergne-Rhône-Alpes (associé mission PRIMO)

A. MACHUT

C. MOREAU

A. SAVEY



Santé Publique France

S. ALLEAUME



Réseau National des CPias



Sommaire

1.	Introduction	5
2.	Objectifs.....	6
3.	Méthodes.....	6
4.	Guide d'utilisation de l'application de saisie	10

Acronymes

CPias : Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins

EAM : Etablissement d'accueil médicalisé

EEAP : Etablissement pour enfants et adolescents polyhandicapés

EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

EMH : Equipe mobile d'hygiène

EMS : Etablissement médico-social

ENP : Enquête nationale de prévalence des infections associées aux soins et des traitements anti-infectieux en EHPAD

EOH : Equipe opérationnelle d'hygiène

FHA : Frictions hydro-alcooliques

FAM : Foyer d'accueil médicalisé

GIR : Groupe iso-ressources

GMP : GIR moyen pondéré

IAS : Infections associées aux soins

IEM : Institut d'éducation motrice

IME : Institut médico-éducatif

IRA : Infection respiratoire aiguës

MAS : Maison d'accueil spécialisé

MATIS : Mission d'appui transversal à la prévention des infections associées aux soins

PHA : Produits hydro-alcooliques

PRI : Prévention du risque infectieux

PRIMO : Prévention des infections associées aux soins et antibiorésistance en ville et médico-social

1. Introduction

L'implantation des structures pour personnes âgées dépendantes est en expansion constante depuis maintenant plusieurs années. La France compte près de 7 400 EHPAD et 3 700 établissements du secteur du handicap (de type EAM-FAM, MAS, IME, IEM, EEAP cf. FINESS fév 2026), soit respectivement 600 000 et 530 000 résidents¹², nécessitant des soins de plus en plus complexes.

Les établissements médico-sociaux (EMS) (EHPAD et établissements du secteur du handicap) sont des lieux de vie de résidents aux multiples comorbidités, handicaps physiques et troubles cognitifs, facteurs de vulnérabilité aux infections. Ces structures offrent de nombreuses possibilités de socialisation (repas partagés, activités récréatives, animations communes) qui augmentent la probabilité de transmission de pathogènes d'une personne à une autre. Ils sont par ailleurs des lieux de soins ou de nombreux professionnels de santé libéraux ou salariés prennent en charge les résidents.

Selon l'enquête nationale de prévalence des infections associées aux soins (IAS) et des traitements anti-infectieux en Ehpads de 2024 (ENP 2024), **la prévalence des résidents infectés est estimée à 2,35% [2,18-2,53] et la prévalence des infections associées aux soins est estimée à 2,41% [2,23-2,59]**. Les infections respiratoires aiguës (IRA) basses (36,2%) constituaient, avec les infections urinaires (31,7%), les infections les plus documentées³. En période hivernale, les épidémies d'IRA affectent 18 à 25% des résidents, avec 3% de décès et 6% d'hospitalisation⁴. La résistance aux antibiotiques en Ehpads est également un fort enjeu de santé publique. Lors de la campagne de surveillance PRIMO de la résistance aux antibiotiques en Ehpads, 7,7% en 2022, 8,6% en 2023 et 7,8% en 2024 des souches d'*Escherichia coli* isolées de prélèvements urinaires étaient multi-résistantes aux antibiotiques (production de bêta-lactamase à spectre étendu).

Les précautions standard constituent la stratégie de base pour la prévention de la transmission des micro-organismes et de la diffusion de la résistance aux antibiotiques. L'hygiène des mains est un pilier des précautions standard et un geste pluriquotidien dont la stricte observance est indispensable **pour prévenir les IAS** et la transmission des virus hivernaux responsables d'IRA (dont la grippe, Covid-19, VRS) et de gastro-entérites aiguës. **La friction hydro-alcoolique (FHA) est la technique de référence pour l'hygiène des mains**. Les produits hydro-alcooliques (PHA) en solution ou en gel, bénéficient de nombreux avantages : **amélioration de l'observance de l'hygiène des mains, bonne tolérance, meilleure efficacité/activité, gain de temps**.

La connaissance de **la quantité de PHA (en litres) achetée annuellement apparaît comme un proxy-indicateur ou un marqueur indirect de la mise en œuvre effective de l'hygiène des mains** dans les EMS. Cet état des lieux permettra d'estimer la fréquence du recours aux PHA puis dans un second temps d'initier des actions de sensibilisation et de prévention. La stratégie nationale 2022-2025⁵⁶ de prévention des infections et de l'antibiorésistance a fixé un objectif minimum de 4 FHA par résident par journée d'hébergement en Ehpads à atteindre d'ici 2027 dans toutes les régions.

¹ [Étude et résultats : adultes handicapés accompagnés par des structures dédiées 2022 – DREES](#)

² [Études et résultats : accompagnement médico-social, places supplémentaires 2022 - DREES](#)

³ [Principaux résultats de l'Enquête nationale de prévalence 2024 des infections associées aux soins en Ehpads](#)

⁴ [INSTRUCTION N° DGS/VSS1/DGCS/SPA/2019/211 du 30 septembre 2019 relative aux conduites à tenir devant des infections respiratoires aiguës ou des gastro-entérites aiguës dans les collectivités de personnes âgées.](#)

⁵ [Stratégie nationale 2022-2025 de prévention des infections et de l'antibiorésistance](#)

⁶ [Prolongation de la Stratégie nationale jusqu'en 2027](#)

2. Objectifs

1

- Réaliser un **état des lieux quantitatif de l'utilisation des produits hydro-alcooliques (PHA)**, technique de référence d'hygiène des mains, dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et établissements du secteur du handicap à l'échelle inter-régionale.
- **Sensibiliser les professionnels des EHPAD et établissements du secteur du handicap à l'utilisation des PHA** par des comparaisons inter-établissements et inter-régionales, et décrire les tendances évolutives d'utilisation des PHA.
- Interpréter les données obtenues à des fins **d'actions d'amélioration de l'hygiène des mains en EHPAD et en établissements du secteur du handicap**.

3. Méthodes

Population cible

Cette surveillance est proposée à tous les EHPAD et établissements du secteur du handicap couverts par le dispositif des équipes mobiles d'hygiène de France métropolitaine et territoires ultra-marin. La participation se basera sur le volontariat.

Les EMS hébergeant des résidents à l'année et catégorie FINESS associée pouvant participer à la campagne de surveillance 2026 de la consommation des PHA (données 2025) sont listés ci-après :

- | | | |
|-------------------------|---|---------------------|
| - EHPAD (catégorie 500) | } | Adultes |
| - EAM (catégorie 448) | | |
| - FAM (catégorie 437) | | |
| - MAS (catégorie 255) | | |
| - | | |
| - IME (catégorie 183) | } | Enfants/Adolescents |
| - IEM (catégorie 192) | | |
| - EEAP (catégorie 188) | | |

Calendrier du programme PRIMO

Les établissements pourront saisir les données de surveillance sur la plateforme PRIMO du **1^{er} Mars jusqu'au 31 Mai 2026**.

L'analyse des données sera réalisée durant le 3^{ème} trimestre 2026.

Les restitutions régionales et nationales seront effectuées au dernier trimestre 2026.

Inscription et connexion au programme de surveillance

Une seule saisie par établissement (FINESS géographique) est possible.

Une personne avec un même compte peut saisir pour différents établissements.

Le compte informatique utilisé les années précédentes pour compléter le formulaire est utilisable pour cette nouvelle campagne de surveillance 2025. En cas d'oubli de mot de passe, veuillez-vous référer à la [Foire aux questions](#) relatives à cette campagne de surveillance disponible sur le site internet de PRIMO.

L'outil informatique associé à cet audit est une application Web et ne nécessite aucune installation. Cependant, il est nécessaire de disposer d'une connexion internet et d'un navigateur récent à jour.

L'application est accessible via votre navigateur sur :

https://antibioresistance.fr/component/tjis_sha#/list

Elle vous permettra principalement :

- De saisir les données de votre établissement
- D'éditer un poster de résultats
- D'avoir accès à des outils existants de promotion de l'hygiène des mains par FHA

Les données de la personne déclarante à renseigner sont :

- Email ;
- Profession : Directeur, Infirmier/ère coordinateur/trice (IDEC), Médecin coordonnateur, Equipe d'hygiène, Qualiticien, Autre...

Le choix du référent est très important : c'est la personne qui va recevoir des informations, qui devra les transmettre aux personnes concernées et qui aura accès à l'ensemble des fonctions de l'application. En pratique, il peut s'agir du coordonnateur de la surveillance mais tout aussi bien d'une personne déléguée.

Données collectées

Les données nécessaires figurent dans le rapport d'activité de l'établissement.

Données établissement :

- Votre établissement
 - Possède un "responsable de la prévention du risque infectieux (PRI)" identifié au sein de l'établissement et formé au titre de la politique de prévention du risque infectieux
 - Bénéficie d'une expertise en prévention du risque infectieux (équipe opérationnelle en hygiène, équipe mobile d'hygiène par convention)
- Statut d'établissement : public, privé, associatif, autre
- GIR moyen pondéré calculé (le plus récent) (**seulement pour les EHPAD**)

Données consommation de PHA :

- Nombre de places d'hébergement en 2025
- Nombre total de journées d'hébergement en 2025 (à temps complet, temporaire ou partiel)
- Volume en litres de produit hydro-alcoolique utilisé (ou acheté*) en 2025

** Pour simplifier la saisie, il est possible de renseigner le volume de produit hydro-alcoolique acheté et non strictement utilisé par l'établissement.*

Cette année, seule la saisie de la consommation des PHA de l'année 2025 est demandée.

- Vous avez participé à la campagne 2025 et transmis votre consommation données 2024 : la tendance 2024-2025 de votre consommation sera automatiquement calculée
- Vous n'avez pas participé à la campagne 2025 : l'évolution 2024-2025 de la consommation de votre établissement ne sera pas disponible cette année, mais elle le sera lors de votre participation l'année prochaine.

Définitions

- Produits hydro-alcooliques : Les produits prêts à l'emploi à base d'alcool sous forme de gel, mousse ou de liquide sont à inclure dans le recueil.
- Possède un "responsable de la prévention du risque infectieux" identifié au sein de l'établissement et formé au titre de la politique de prévention du risque infectieux : Personne formée à la prévention du risque infectieux associé aux soins et reconnue comme telle au sein de la structure.
- Bénéficie d'une expertise en hygiène : L'établissement bénéficie d'une EOH au sein de l'établissement de santé dans lequel il est intégré, ou une convention est établie avec une équipe opérationnelle d'hygiène d'un établissement sanitaire voisin, ou d'une équipe mobile d'hygiène (équipe mobile d'hygiène de territoire, relai territorial en hygiène...). L'équipe d'hygiène intervient régulièrement à périodes définies au sein de l'établissement.
- Volume **en litres (L)** de produit hydro-alcoolique utilisé (ou acheté) en 2025 (tous types de flacons à convertir en litres, flacons poches 100mL = 0,1L, 250mL = 0,25L, 500mL = 0,5L). Le volume de produit hydro-alcoolique sera exprimé **en litres** et calculé en fonction du volume et du nombre des flacons utilisés (ou achetés) et du nombre d'unités. Par exemple : 500 flacons de 100 ml = $500 \times 0,1L = 50$ litres et 40 flacons de 500 ml = $40 \times 0,5L = 20$ litres : volume à renseigner : 70 litres (50+20).

Le volume renseigné sera celui utilisé pour estimer le nombre de frictions réalisées par jour de présence d'un résident. Il doit autant que possible se rapprocher du volume réellement utilisé durant l'année.

Indicateurs de suivi

Le calcul du nombre de frictions par résident et par jour répondra à la règle suivante :

$$\frac{\text{Volume PHA (L)} \times 1000}{\text{Nombre de journées d'hébergement} \times 3 \text{ mL}}$$

(1 friction = 3 mL de PHA)

IMPORTANT : Ce calcul basé sur les données de consommation des produits hydro-alcooliques permet d'estimer le nombre de frictions réalisées chaque jour pour un résident donné. Cette valeur cumule le nombre de frictions théoriquement réalisées par l'ensemble des professionnels en charge du patient donné. Retrouvez une [infographie explicative de FHA/résident/jour](#) pour comprendre cet indicateur.

Restitution des données à l'établissement

La restitution des données se fera sous forme de poster automatisé, vous informant

- De votre nombre de frictions par jour et par résident en 2024
- De la tendance de consommation entre 2024 et 2025 (si l'établissement a participé à la campagne 2025 de collecte de données de l'année 2024)
- D'un FHAScore (basé sur le Nutriscore) qui vous indiquera le score de votre établissement
 - o Score A : > 6 frictions par journée d'hébergement d'un résident
 - o Score B : entre 6 et 4 frictions
 - o Score C : entre 4 et 2 frictions
 - o Score D : entre 2 et 1 frictions
 - o Score E : entre 1 et 0 friction

Les données de surveillance feront l'objet d'un rapport national qui sera transmis pour validation et publication par Santé publique France (dernier trimestre 2026).

Règles légales

En application des dispositions de l'article R.1413-86 du code de la santé publique et de la convention de partenariat n°18DMIP019-0 relative à la Mission Nationale Infections Associées aux Soins (MNIAS), le CPias Pays de la Loire a été nommé par Santé publique France en tant que CPias-coordonnateur de la mise en œuvre de la mission nationale n°1 « Surveillance et prévention de la résistance bactérienne aux antibiotiques et des infections associées aux soins en soins de ville et secteur médico-social » (PRIMO), décision n° 18DMIP019-0.

4. Guide d'utilisation de l'application de saisie

Etape 1 : Accédez à la plateforme de saisie

Cliquez ou suivez le lien : https://antibioresistance.fr/component/tjjs_sha#/list

Etape 2 : Créez votre compte ou connectez-vous

En cliquant sur l'onglet « Pas encore de compte ? », vous accédez à un formulaire de saisie de vos coordonnées. Un courriel de prise en compte de votre inscription vous sera envoyé, vous recevrez les identifiants pour vous connecter. Si vous avez déjà utilisé des outils PRIMO en ligne comme FHA'CILE ou les indicateurs de l'hygiène bucco-dentaire, vous pouvez utiliser le même identifiant et mot de passe.

Identifiant *Veuillez compléter ce champ

Mot de passe *

☐ Se rappeler de moi

CONNEXION

Mot de passe perdu ?

Identifiant perdu ?

Pas encore de compte ?

Si vous avez des questions avant de débuter le remplissage du formulaire, vous pouvez consulter la [Foire aux questions](#) spécifique à la campagne de surveillance de la consommation des PHA en ESMS.

Une fois connecté, cliquez sur « Nouvelle saisie » afin de débuter le remplissage du formulaire.

Vos saisies

+ Nouvelle saisie

L'hygiène des mains par friction hydro-alcoolique (FHA) est la technique de référence pour prévenir les maladies infectieuses transmissibles (ex : infections respiratoires, gastro-entérites) et les infections associées aux soins.

La surveillance de la consommation des produits hydro-alcooliques en 2025 via un questionnaire en ligne vous permettra d'estimer le nombre de friction réalisée par journée d'hébergement d'un résident dans votre établissement en fonction du nombre de résidents présents par jour, et de connaître votre tendance.

Etape 3 : Renseignement des données établissement

Le choix de votre établissement s'effectue à l'aide de la liste déroulante : par région, par le finess ou la ville de l'établissement.

Lors du choix de votre établissement, la ville, le nom de l'établissement et le numéro FINESS géographique s'affichent pour vous permettre de vérifier s'il s'agit du bon établissement.

Pour les établissements du secteur du handicap (FAM, MAS, EAM, IEM, IME, EEAP), ne pas remplir l'item « GIR moyen pondéré calculé (le plus récent) », le non remplissage de celui-ci n'est pas bloquant pour la suite du formulaire.

Formulaire de saisie SHA 2025

Données établissement

L'hygiène des mains par friction hydro-alcoolique (FHA) est la technique de référence pour prévenir les maladies infectieuses transmissibles (ex : infections respiratoires, gastro-entérites) et les infections associées aux soins.

La surveillance de la consommation des produits hydro-alcooliques en 2025 via un questionnaire en ligne vous permettra d'estimer le nombre de friction réalisée par journée d'hébergement d'un résident dans votre établissement en fonction du nombre de résidents présents par jour, et de connaître votre tendance.

Des actions de sensibilisation et de prévention pourront ainsi être mise en œuvre.

Pour en savoir plus : Protocoles surveillance PHA en EHPAD et en établissements du secteur du handicap

Nom

Adresse

☐ Possède un référent de la prévention du risque infectieux (PRI) identifié et formé au titre de la politique de prévention du risque infectieux

☐ Bénéficie d'une expertise en hygiène hospitalière
(une équipe opérationnelle en hygiène, une équipe mobile d'hygiène par convention)

Statut *

☐ Public

☐ Privé

☐ Associatif

☐ Autres

Dernier GIR moyen pondéré calculé le plus récent
(pour les Ehpads uniquement)

0

Etape 4 : Saisie des données de consommation des produits hydro-alcooliques

Consommation de PHA données 2025

Le calcul par établissement répondra à la règle suivante : Nombre de frictions réalisées par les professionnels de l'établissement par résident par jour = (Volume SHA (L) x 1000) / (Nombre de journées d'hébergement x 3 ml*)

**Une friction hydro-alcoolique nécessitant en moyenne 3 ml de produit hydro-alcoolique.*

Cet indicateur permet d'estimer combien de frictions sont réalisées lors de la prise en soin d'un résident.

Le volume de produit hydro-alcoolique sera exprimé **en litres** et calculé en fonction du volume et du nombre des flacons utilisés (ou achetés) et du nombre d'unité.

Par exemple : 500 flacons de 100 ml = 500 x 0,1L = 50 litres et 40 flacons de 500 ml = 40 x 0,5L = 20 litres. Le volume à renseigner sera 70 litres (50+20). Volume **en litre (L)** de produit hydroalcoolique utilisé (ou acheté) en 2024 (tout type de flacons à convertir en litres, flacons poches 100mL= 0,1L, 250mL=0,25L, 500mL=0,5L).

Rapprochez-vous de votre fournisseur si besoin

** Pour simplifier la saisie, il est possible de renseigner le volume de produit hydro-alcoolique acheté et non strictement utilisé par l'établissement.*

Quel volume en litres de produit hydro-alcoolique votre établissement a-t-il utilisé (ou acheté) en 2025 ? 

- Sous forme de gel ou de liquide ? *

litre(s)

- Sous forme de mousse ? *

litre(s)

Quel était le nombre de places d'hébergement dans votre établissement en 2025 ? *

places

Quel était le nombre total de journées d'hébergement en 2025 ? 

(à temps complet, temporaire ou partiel) *

jours

Attention : pour observer la tendance entre 2024 et 2025, il faudra que votre établissement ait participé à la surveillance en 2025. Vous pourrez observer une évolution de la consommation pour votre établissement en participant de nouveau en 2027 (données 2026).

Les bulles « infos »  apportent des informations pour répondre aux différents items.

Etape 5 : Participation de l'établissement à la campagne de promotion de la FHA « Une friction et c'est tout bon ! »

Campagne de promotion FHA

L'établissement a-t-il participé à la campagne de promotion de la friction hydro-alcoolique en établissement médico-social : Une friction et c'est tout bon ! Proposée par les missions PRIMO et MATIS ?
 (en mettant en place des actions de sensibilisation/formation sur l'hygiène des mains par FHA) *

☒ Oui

☐ Non

☐ Je n'ai pas eu connaissance de cette campagne

Du 10 octobre au 7 novembre 2025, les missions PRIMO et MATIS ont déployé une campagne clé en main de promotion de la FHA en établissement médico-social. Si votre établissement a mis en place des actions de formation, sensibilisation ou d'affichage avec les outils proposés pour cette campagne, vous pouvez cocher « Oui ». Si vos actions ont été réalisées en dehors de ces dates en fin d'année 2025, vous pouvez également cocher « Oui ». Si les actions ont été menées en 2026, cocher la case « Non ».

Etape 6 : Coordonnées de la personne répondant au formulaire

Avant de valider les informations, complétez votre « qualité » dans la liste déroulante et indiquez-nous votre adresse mail. Cette dernière nous permettra de vous contacter en cas de questionnement sur les données saisies.

Contact

Qualité de la personne qui remplit le questionnaire *

Sélectionnez une option



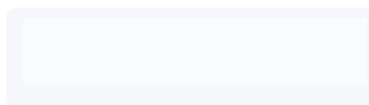
Adresse Email permettant de vous contacter

exemple@domaine.fr

Cliquez ensuite sur « Enregistrer ».

Un récapitulatif de votre saisie apparaît. Cliquez sur « Télécharger la synthèse PDF pour obtenir le poster de résultat de l'établissement.

Récapitulatif SHA 2025



Scores de frictions

Frictions 2025 2.86 frictions/jour/résident	Frictions 2024 0.97 frictions/jour/résident	Évolution +194.5% Progression
--	--	--

Données établissement

Région -	Statut Associatif
Référent PRI Non	Expertise hygiène Oui

Données de consommation

	2025	2024
Volume gel/liquide	60 L	68 L
Volume mousse	0 L	0 L
Places d'hébergement	20	64
Journées d'hébergement	7 000	23 360

Campagne de promotion FHA

Participation campagne PRIMO/MATIS Oui

Contact

Qualité infirmier/ère coordinateur/trice (IDEC)
--

[← Retour à la liste](#)

[Modifier](#)

[Télécharger la synthèse PDF](#)

Etape 7 : Rapport automatisé sous format PDF

L'application génère automatiquement un poster de résultat de votre consommation des produits hydro-alcooliques en nombre de frictions par jour de présence d'un résident.



Etape 8 : Outils de promotion de l'hygiène des mains

Après votre saisie, vous pourrez consulter la page intitulée « Pour aller plus loin ! ». Vous y retrouverez les outils de promotion de la FHA existants ainsi que les dates des prochains évènements relatifs à l'hygiène des mains en 2026.